

# Certificat de salaire, de retenue d'impôt et de crédits d'impôt bonifiés 2020 <sup>1)</sup>

salarié(e):

nom

prénom

numéro

rue

code postal

localité

ligne	code postal	localité	
1	période du _____ au _____		classe d'impôt et taux (suivant fiche)
2	A) rémunérations brutes <sup>2)</sup>		H) désignation de l'employeur
3	Nature <sup>3)</sup>		nom: _____
4			adresse: _____
5			
6		sous-total:	n° dossier: _____
7	B) déductions		
8	1. cotisations sociales <sup>4)</sup>		I) fiduciaire ou personne de contact chargée de la comptabilité des salaires
9	cotisations sociales non déductibles		nom: _____
10	cotisations sociales déductibles (ligne 8 - ligne 9):		adresse: _____
11	2. déductions <sup>5)</sup>		
12		FD	
13		FO	numéro de téléphone: _____
14		DS	
15		CE	J) indemnisation par la Caisse Nationale de Santé <sup>6)</sup>
16		AC	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
17		AMD	du _____ au _____
18		LRCP	du _____ au _____
19	C) exemptions		du _____ au _____
20	1. salaires payés pour les heures supplémentaires		K) LRCP <sup>7)</sup> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
21	suppléments de salaires		
22	suppléments de salaires pour travail de nuit, de dimanche et de jours fériés		L) nombre de jours imposables au Luxembourg _____
23	2. autres exemptions (à spécifier)		nombre de jours non imposables au Luxembourg _____
24	_____		montant net exonéré _____
25	_____		
26	D) rémunérations servant de base à la retenue		certifié exact,
27	E) impôt retenu		_____, le _____
28	F) crédit d'impôt pour salariés bonifié		
29	G) crédit d'impôt monoparental bonifié		signature de l'employeur

**1) le certificat ne sert pas à la transmission des extraits de compte des salariés par les employeurs à l'administration des contributions directes, cette transmission ne peut se faire que par voie électronique**

2) Indiquer toutes rémunérations en espèces ou en nature, y compris les indemnités pécuniaires de maladie avancées pour compte de la Caisse Nationale de Santé, les gratifications et autres rémunérations non périodiques, l'avantage fiscal de l'économie et de la bonification d'intérêts, l'avantage fiscal de la mise à la disposition d'une voiture de service, etc.

3) Indiquer séparément en signalant par des lettres: S = salaire, C = cotisation de sécurité sociale complémentaire, R = rappels d'années antérieures, P = pension.

4) Part de l'assuré, les cotisations pour l'assurance dépendance non comprises.

5) Déduction inscrite sur la fiche de retenue pour frais de déplacement (FD), frais d'obtention (FO), dépenses spéciales (DS), charges extraordinaires (CE), abattement conjoint (AC), abattement pour mobilité durable (AMD) ou régime complémentaire de pension (LRCP).

6) Cocher, si oui ou non, il y a eu, au courant de l'année, une ou plusieurs interruptions de travail pour maladie. Cette rubrique ne s'applique pas aux employeurs qui ont liquidé eux-mêmes les indemnités pécuniaires de maladie, pour autant que ces indemnités sont comprises sub. A).

7) Cocher la case correspondant à la mention utile.